

SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le trois mars deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 12 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, Mme LABORDE Florence, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BILLAUDEL Virginie, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien,

Etait absente excusée avec procuration 1 : Mme DE OLIVEIRA Katia donne pouvoir à M. MARTIAL Claude

Etaient absents excusés 2 : Mme BROSSARD Valérie, M. GUIGNARD Didier

Secrétaire de séance : M.LEROUX a été élu à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

ORDRE DU JOUR :

- I. Adoption du compte-rendu de la précédente réunion
- II. Travaux
- III. Urbanisme
- IV. Personnel
- V. École
- VI. Budget
- VII. Infos du Maire
- VIII. Réunions et questions diverses

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

a) **Effacement des réseaux Av de la libération-Demande de Subventions**

M. Le Maire explique aux conseillers que les travaux d'effacement des réseaux ont été réalisés courant 2022 Av, de la Libération par le SDEER pour un montant de 16 350,70 € HT.

En revanche, une partie de l'avenue (100 mètres environ au niveau du pont) n'a pas pu être réalisée.

M. Le Maire propose de finaliser cette partie sur l'année 2023.

Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte** de finaliser les travaux d'effacement des réseaux Av. de la Libération
- **Retient** les devis de :
 - Sobeca pour le génie civil de 31 360,98 € HT,
 - Orange pour un montant de 2 165,73 € HT,
 - Charente-Maritime Très Haut Débit pour un montant de 1 984,09 € HT,
- **Note** que cette dépense sera inscrite au budget,
- **Sollicite** une subvention auprès du département pour l'ensemble des travaux dans le cadre du Fonds de revitalisation.
- **Détermine** le plan de financement comme suit :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux d'intervention
Conseil départemental	Sollicitée	49 877,41	19 950,96	40,00%
Sous-total				
Autofinancement	Acquis	49 877,41	29 926,45	60,00%
Coût HT			49 877,41	

➤ **Autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

b) **Divers voirie**

M.Alain Piton a présenté le prévisionnel des travaux à faire sur la voirie suite au travail de recensement de la commission qui s'est réunie le 27 janvier dernier. Aucun chiffrage n'est pour l'instant effectué, Un arbitrage sera fait en fonction du budget pour lancer les travaux les plus urgents, comme :

- Chez Chaudet (Attente retour du taux de subventions)
- La cheunerie (bicouche) + déplacement du bac à déchets
- La Coudre -Entourage Citerne + création d'une plateforme à déchets
- Chez les Roux (Bicouche)
- Chez Drouet (canalisation des pluviales) en relation avec la rénovation de l'ancienne maison de Mme Perez
- Chemin communal de Chez Drouet (Bicouche) qui dessert la maison
- Avaloir de la Coudre
- Entourage des bacs à déchets Hortion à refaire
- Chez Noël Accès à la Citerne incendie
- Divers travaux d'entretien (La Coudre,Chez Methez,Tauriac, Impasse des anémones)
- Le Brandard (Voir avec St Martial de Vitaterne)

c) **Travaux**

Le préau a été refait pour utilisation en salle de motricité- Reste à faire les modifications pour évacuer l'eau.

III. **URBANISME:**

a) **Convention ADS (Application du droit des sols)**

M. Le Maire explique à l'assemblée que la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes de Haute Saintonge (CDCHS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres, nécessite une réactualisation afin de prendre en considération les évolutions législatives et de repreciser le travail collaboratif entre les services des communes et ceux de la CDCHS.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en application de la loi « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est effective et impose :

- à toutes les communes de la CDCHS : le droit pour tous les usagers de saisir l'administration par voie électronique, et notamment la possibilité de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée,

- aux communes de + de 3500 habitants : la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- de faciliter l'accès et l'information des administrés sur l'instruction de leur demande,
- de réduire les coûts de l'instruction (consommables, affranchissement, ...)
- d'augmenter la rapidité du traitement des demandes en réduisant les délais liés aux envois postaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé et délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'autorise M. Le Maire à la signer.

b) **PLU**

Une réunion avec les maires des communes de Jonzac, St Germain, St Martial Ozillac aura lieu le 13 mars pour valider le travail en commun qui sera mis en route lors de la révision des PLU communaux.

c) **Actes**

M. Le Maire rappelle aux conseillers que par délibérations du 11 janvier 2018 il a été autorisé à acheter des terrains pour l'élargissement des voies communales.

Il les informe également que certaines parcelles ont fait déjà l'objet d'actes administratifs et sont maintenant intégrées à la voirie communale.

Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer ces achats afin de sécuriser la circulation des véhicules et d'éviter les empiètements sur les propriétés privées.

La prochaine acquisition à réaliser concerne la parcelle cadastrée, *AS 664 - Les Terres Neuves - d'une superficie de 50 m2* sous la forme d'acte notarié.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le conseil décide à l'unanimité, d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié en lien avec la parcelle citée ci-dessus.

d) **Projet de centrale photovoltaïque**

M. Le Maire explique aux conseillers que la société ENOVA ENERGIE a un projet de parc solaire sur un terrain privé du territoire de la commune, situé au lieu-dit « La Poulie », parcelles AV 6, AV 7 et AV 11, pour une surface globale d'environ 3 ha.

La définition précise et définitive du projet nécessite la réalisation d'études techniques et environnementales plus approfondies. La société ENOVA ENERGIE sollicite par conséquent le soutien de notre collectivité au projet présenté et, en cas de besoin, notre avis favorable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme pour permettre la construction et l'exploitation de la centrale.

Le conseil municipal est amené à donner un avis de principe favorable à l'installation de ce parc solaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Considérant l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- ✓ Donne un accord de principe favorable pour ce projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol porté par la société ENOVA ENERGIE.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet

e) **Aménagement zone d'activité aéronautique**

Le conseil donne un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la CDCHS relative au projet d'aménagement de la zone d'activité aéronautique.

IV. PERSONNEL

M. Le Maire explique qu'un agent technique, responsable de l'entretien des locaux et de la surveillance des élèves sur le temps méridien est actuellement absent suite à un accident de travail.

Cet agent sera également à la retraite au 1^{er} septembre 2023.

Pour assurer son remplacement, il indique également mener une réflexion pour faire intervenir une entreprise de nettoyage.

V. ÉCOLE

Le Conseil d'école a eu lieu le 27/02/2023 (Voir le compte-rendu) en présence de l'inspecteur d'académie de circonscription.

Il est fort probable qu'une classe soit fermée, malgré les actions menées par les parents d'élèves et le courrier envoyé par le Maire à l'académie, car l'effectif prévu à la prochaine rentrée est trop faible pour maintenir 6 classes (prévisionnel de 109 élèves).

VI. CRÉDIT BUDGÉTAIRE

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, les conseillers municipaux autorisent M. Le Maire, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits portés au budget de l'année précédente.

A savoir pour cette année : 378 125,00 € dont l'affectation est la suivante :

Opérations	Libellé	Articles	Budget 2022	Vote 1/4	RAR 2021 à déduire	Ouverture de crédits
137	TRAVAUX VOIRIE		219 237,39	54 809,35	97 237,39	30 500,00
138	ACHAT MATERIELS		122 797,29	30 699,32	2 797,29	30 000,00
156	ACHAT ET AMENAGEMENT TERRAIN		200 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
164	CITERNE INCENDIE		125 243,42	31 310,86	115 243,42	2 500,00
174	TRAVAUX ECOLE		50 000,00	12 500,00	0,00	12 500,00
176	AIRE DE JEUX		100 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
181	MAIRIE et annexes		211 083,29	52 770,82	131 083,29	20 000,00
184	CIMETIERE		30 880,00	7 720,00	11 880,00	4 750,00
185	ACHATS IMMEUBLE		240 000,00	60 000,00		60 000,00
186	AMENAGEMENT PAYSAGER		20 000,00	5 000,00		5 000,00
NI (Hors OO)	Chapitre 20 compte 202		2 500,00	625,00		625,00
NI (Hors OO)	Chapitre 21 réparti comme suit :			0,00		0,00
		21318	10 000,00	2 500,00		2 500,00
		2138	10 000,00	2 500,00		2 500,00
	47 500,00	2151	10 000,00	2 500,00		2 500,00
		21534	5 000,00	1 250,00		1 250,00
		21538	0,00	0,00		0,00
		2183	5 000,00	1 250,00		1 250,00
		2188	5 000,00	1 250,00		1 250,00
		165	4 000,00	1 000,00		1 000,00
		276341	500 000,00	125 000,00		125 000,00
			1 870 741,39	467 685,35	358 241,39	378 125,00

Cette délibération annule celle prise le 12 janvier 2023.

VII. INFOS DU MAIRE

Remplacement Téléphonie :

M.Bruno Leroux présente le projet de remplacement de la téléphonie de la mairie - Passage d'une technologie Analogique a une technologie numérique; Le devis de 2 638,80 € est validé par le conseil.

 Ombrières du stade : La Déclaration Préalable est en cours, le projet a été revu à 135 Kwc avec une forme en papillon.

 Maison impasse du bar : Un relevé des surfaces est prévu prochainement afin de pouvoir établir un plan pour l'étude de rénovation qui sera menée par la SEMDAS.

VIII. QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- L'assemblée Générale du don de Sang a eu lieu le 28 janvier. 10 collectes ont été réalisées sur notre commune en 2022 avec 967 donateurs (dont 61 nouveaux).
- Le comité des fêtes prévoit un « repas des voisins » sous les charmilles le vendredi 2 juin
- Le repas de l'âge d'or aura lieu dimanche 26 mars.
- Il est arrêté la date du 2 septembre 2023 pour le repas communal avec un sanglier à la broche.
- La date du 3 avril est proposée pour réunir la Commission des Impôts Directs.

La séance est levée par le Président à 22h30

Sommaire

I.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION.....	1
II.	TRAVAUX	1
	a) Effacement des réseaux Av de la libération-Demande de Subventions.....	1
	b) Divers voirie	2
	c) Travaux	2
III.	URBANISME:	2
	a) Convention ADS (Application du droit des sols)	2
	b) PLU.....	3
	c) Actes	3
	d) Projet de centrale photovoltaïque	3
	e) Aménagement zone d'activité aéronautique.....	4
IV.	PERSONNEL.....	4
V.	ÉCOLE	4
VI.	CRÉDIT BUDGÉTAIRE	4
VII.	INFOS DU MAIRE	5
VIII.	QUESTIONS ET INFOS DIVERSES	5

MARTIAL Claude		PITON Alain	
DE OLIVEIRA Katia	Absente a donné procuration à M.MARTIAL Claude	LEROUX Bruno	
GUEVARA Marie-Claire		MAISTRE Jean-Pierre	
BROSSARD Valérie	Absente excusée	RIPPE Jean-Marie	
MAROC Agnès		BILLAUEDEL Virginie	
LABORDE Florence		RAIGNER Magali	
RAUD Aurélien		GALLEGO Fabien	
GUIGNARD Didier	Absent excusé		